



AVIS D'ENQUÊTE

Abattage d'arbre

Conformément aux articles 3, 8, 14, 15 et 16 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et aux articles 15, 16, 18, 19 et 21 du Règlement d'application de la loi précitée, la Municipalité informe sur la demande d'abattage de l'arbre mentionné ci-dessous :

Désignation et taille de l'arbre : Faux-Cyprès – Circonférence : 55-60 cm

Situation : Le Sansy 1
1029 Villars-Sainte-Croix

Propriétaire(s) : Salvio Virgilio
Le Sansy 1
1029 Villars-Sainte-Croix

Motifs :

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO)

Compensation : Erable champêtre (250cm)

Remarques : La foudre s'est abattue sur l'arbre le 2 juin 2026.

Durée de l'enquête : du 11 juin au 10 juillet 2026

Les remarques ou observations sur cette demande doivent parvenir à la Municipalité dans le délai d'enquête susmentionné.

Villars-Sainte-Croix, le 10 juin 2026

La Municipalité